

**E.DEAL**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 51 rue de l'Eventail**  
**72000 LE MANS**  
**797 525 763 RCS LE MANS**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 17 AVRIL 2024**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont de poursuivre le développement de notre chiffre d'affaires et d'augmenter notre capacité bénéficiaire.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**RÉSULTATS – AFFECTATION**

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 363 207 euros contre 2 113 371 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 21 409 euros contre 5 570 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 966 693 euros contre 1 593 644 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 194 759 euros contre 227 137 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 769 euros contre 4 273 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 144 073 euros contre 192 868 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 66 769 euros contre 90 816 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 62 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 3 157 euros contre 28 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 380 282 euros contre 2 108 767 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 4 334 euros contre 10 175 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 334 euros contre 10 175 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 817 euros contre 2 898 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 2 517 euros contre un bénéfice de 7 276 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 380 213 euros contre 536 039 euros pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 517,22 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 517,22 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 380,69 euros

Pour former un bénéfice  
distribuable de 2 517,22 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 103 897,91 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 161 897,91 euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

#### **Exercice clos le 31 décembre 2020 :**

Néant

#### **Exercice clos le 31 décembre 2021 :**

22 500,00 euros, soit 4,50 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 500,00 euros

#### **Exercice clos le 31 décembre 2022 :**

Néant

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 739 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 1 161 euros.

#### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

#### **GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

##### Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à LE MANS

Jean-Pierre CABROL  
Gérant